



# PMIE & RÉGIONS

## Agrivoltaïsme : de l'électricité dans l'air autour d'une filière émergente

- Le projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables consacre cette nouvelle filière de la branche solaire.
- Les projets essaient dans les territoires, avec des promesses de retombées mirobolantes, mais les véritables exemples restent rares, l'Ademe évaluant à quelques dizaines les réalisations effectives.

### ÉNERGIE

Léa Delpont

— Correspondante à Bordeaux

Solaire, éolien, hydroélectrique, géothermie, méthanisation... et, désormais, agrivoltaïsme. Un mot nouveau a surgi dans le lexique des énergies renouvelables. Il se répand dans les campagnes, où la polémique enflé comme le vent mauvais dans les pales des éoliennes. Les panneaux solaires au-dessus des champs menaceraient de dévorer les terres agricoles et de mettre à mal la souveraineté alimentaire. « Depuis deux ans, des dizaines de milliers de projets ont germé sur des centaines de milliers d'hectares », observe Antoine Nogier, président de la société Sun'Agri et de la jeune fédération France Agrivoltaïsme, qui regroupe, du pré à la prise, les acteurs de cette filière émergente. Mais ces centrales sont loin d'être sorties de terre.

A l'initiative de sénateurs LR, l'agrivoltaïsme est entré dans le projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables en discussion à l'Assemblée nationale à partir du 5 décembre. L'article II tente d'enclencher cette pratique pour ne pas nuire à l'activité agricole, prioritaire sur la production électrique. Mieux, elle est censée lui apporter un bénéfice agronomique : protection contre les aléas climatiques, confort pour les animaux, peut-être de meilleurs rendements. Sans oublier le loyer : une sécurité financière pour des exploitations fragiles ou des moyens pour investir dans une

agriculture durable.

Pourtant, le sujet divise le monde agricole, entre le lobbying de la Fédération française des producteurs agrivoltaïques, qui pousse à assouplir le projet de loi, et l'opposition du syndicat Jeunes agriculteurs, qui craint la spéculation foncière. L'inventeur en 2011 du terme « agrivoltaïsme », le chercheur de l'Institut national de la recherche agronomique Christian Dupraz, demande une forte régulation « pour ne pas laisser dévoyer un concept d'avenir par des opportunistes voulant accéder à un foncier à moindre coût ». Pour lui, il faut limiter la densité de couverture des champs pour éviter les projets de façade : « Les énergéticiens rêvent de cultures qui poussent à l'ombre mais ça n'existe pas. »

A contrario du foisonnement anarchique de projets, la Commission de régulation de l'énergie n'en a retenu que 55 entre 2017 et 2020, dont la quasi-totalité ne sont même pas encore en construction. En dehors de ce cadre (subventionné par des prix d'achat garantis), l'Ademe évalue à quelques dizaines les réalisations effectives, plus ou moins fidèles à l'esprit de l'agrivoltaïsme : serres recouvertes de panneaux, spécialité de la société Akuo ; ombrabrières mobiles de 5 mètres de haut pour des grandes cultures céréalières chez TSE ; persiennes fixes sur des pâturages d'élevage par Photosol ; partages d'espace (une rangée de panneaux, une rangée de culture) ou centrales photovoltaïques en

rase-mottes autorisant, selon ses promoteurs, des cultures basses (pois, luzerne...).

L'entreprise piscicole landaise Aqualande bénéficie depuis 2009 d'une couverture de l'énergéticien UNITe sur ses bassins d'élevage de truites à Mezos. Le groupe de 172 millions d'euros de chiffre d'affaires est très satisfait « des bénéfices pour la température de l'eau, le confort d'exploitation et aussi la protection contre les oiseaux pêcheurs », explique Valentin Deporte, directeur du pôle élevage. Aqualande envisage d'équiper d'autres fermes en ajoutant à ces services la possibilité d'autoconsommer l'électricité. De son côté, UNITe a développé 600 MW de projets agrivoltaïques en co-usage avec du pâturage ovin et pour des volières d'élevage en plein air de volailles...

Devant les ambitions du gouvernement (100 GW de production d'origine solaire en 2050), les énergéticiens voient dans le partenariat avec le monde agricole, propriétaire de 30 millions d'hectares de foncier, le levier de la transition énergétique. Pour Antoine Nogier, « l'agrivoltaïsme devrait représenter au moins 60 % de cet objectif ». Ses partisans ont fait leur calcul : avec 300.000 hectares, soit 1 % de la surface agricole utile, les 100 GW seraient très largement dépassés. « On pourrait même récupérer les champs de biocarburants, devenus inutiles », dit Christian Dupraz.





« Le débat anxiogène n'est donc pas justifié, il n'y aura pas de raz de marée », affirme David Portalès, président cofondateur de Green Lighthouse Développement (GLHD) en 2018. Cette entreprise bordelaise, détenue en majorité par EDF et un fonds australien, revendique la future place de leader sans avoir produit le moindre kilowatt. Avec un portefeuille de 3 GW de projets sur 3.000 à 4.000 hectares, elle attend ses premiers permis de construire en 2023.

**« Agro-entrepreneurs »**  
Sa vitrine : le programme Terr'Arbouts, dans les Landes. Sur 1.400 hectares et 6 communes, il regroupe une quarantaine d'agriculteurs « confrontés à un problème de pollution des sols à cause du maïs », explique David Portalès. L'énergéticien prévoit « de déployer des panneaux sur la moitié de cette surface, avec une densité de 50 % : les revenus permettront de financer la transition vers une polyculture-élevage plus vertueuse », avec du lin, du sorgho, du colza, le tout en rotation, en bio, etc. « Chez GLHD, on fournit à une agriculture en difficulté les moyens de s'adapter pour assurer sa pérennité. On ne cherche pas des terrains mais des agro-entrepreneurs. »

Ailleurs, dans l'Indre, GLHD veut faire alterner des bandes libres semées de blé avec des cultures secondaires sous des panneaux placés à 1,30 mètre du sol, voire des plantes mellifères et des ruches dans les endroits les moins accessibles. « On travaille avec les fabricants pour développer des machines adaptées, équipées par exemple de bras déportés », avance GLHD face aux critiques. Sans convaincre Antoine Nogier : « Attention aux projets alibis, trop gros ou inéquitables, qui risquent de nous péter à la figure comme dans l'éolien ! »

Deux modèles s'affrontent : petites ou grandes centrales, avec des conséquences sur la répartition de la rente photovoltaïque – les loyers. GLHD, qui défend une production électrique non subventionnée, prô-

ne de grandes installations pour rentabiliser les coûts de raccordement. Mais l'entreprise s'engage à redistribuer « 5 % à 6 % du chiffre d'affaires vers le monde agricole, soit 3.000 à 4.000 euros par hectare et par an dans le Sud, plutôt 1.500 au nord. A répartir entre le propriétaire, mais pas plus de deux fois le bail agricole, l'exploitant, et des subventions à l'installation de nouveaux agriculteurs ».

« Faut-il faire 100 centrales de 1.000 hectares, ou 100.000 projets de 1 hectare qui bénéficieront à un maximum d'agriculteurs ? » oppose Christian Dupraz, appelant à faire entrer agriculteurs, voisins, habitants et collectivités locales au capital des sociétés d'exploitation, « pour générer des retours pour tout le monde ». « Sinon on va mettre le feu aux campagnes », alerte le chercheur. Derrière ce débat se profile le spectre de la spéculation sur des terrains « dont le loyer annuel pourrait avoisiner la valeur marchande ». S'inquiète Antoine Nogier : « On voit des développeurs faire signer des promesses de bail de 2.000 à 10.000 euros par hectare et par an. Avec un tel jackpot, pourquoi continuer à cultiver ? » ■

**Ses partisans  
calculent qu'avec 1 %  
de la surface agricole  
utile équipée  
l'objectif du gouvernement de 100 GW  
de production  
d'origine solaire serait largement dépassé.**

**« Les énergéticiens  
révent de cultures  
qui poussent  
à l'ombre  
mais  
ça n'existe pas. »**

**CHRISTIAN DUPRAZ**  
Chercheur à l'Institut national de la recherche agronomique





« Depuis deux ans, des dizaines de milliers de projets ont germé sur des centaines de milliers d'hectares », avance Antoine Nogier, président de la société Sun'Agri et de la jeune fédération France Agrivoltaïsme. Photo Mny-Jhee/Shutterstock

